|  |
| --- |
| **DECLARATION D’INTERETS**  |

La déclaration d’intérêts mentionnée au 2ème de l’article D. 4644-6 du code du travail se présente sous la forme d’un document écrit, rempli et signé par le demandeur, qui atteste, sur l’honneur, l’exactitude des informations qui y sont portées. Elle comporte les éléments suivants :

1. **Dans le cas où le déclarant est une personne physique :**
* *Les informations relatives aux activités professionnelles donnant lieu à rémunération ou gratification exercées au cours des cinq années précédant la date de demande d’enregistrement, incluant :*

***a)*** *La description des activités professionnelles exercées, leurs périodes d’exercice, et, le cas échéant, les employeurs successifs du déclarant ;*

***b)*** *En cas de renouvellement de l’enregistrement, la date du dernier enregistrement en tant qu’intervenant en prévention des risques professionnels ;*

* *Les informations relatives aux participations financières dans le capital d’une société au cours des cinq années précédant la date de demande d’enregistrement, incluant :*

***a)*** *La dénomination de la société ;*

***b)*** *L’évaluation de la participation financière ;*

***c)*** *Toute information relative à un possible risque de conflit d’intérêts*

1. **Dans le cas où le déclarant est une personne morale :**
* *Les nom, prénoms, date de naissance, adresse postale, adresse électronique et coordonnées téléphoniques de ses représentants légaux ;*
* *En cas de renouvellement de l’enregistrement, la date du dernier enregistrement en tant qu’intervenant en prévention des risques professionnels ;*
* *L’ensemble des éléments mentionnés au I pour chaque salarié chargé des interventions en prévention des risques professionnels ;*
* *Une déclaration sur l’honneur attestant que ni la personne morale ni les salariés concernés n’ont de lien de nature à influencer leur activité. Toute modification substantielle des intérêts fait l’objet d’une déclaration actualisée.*